



Communiqué du 24 janvier 2008

M. Philippe Richert réaffirme l'urgence d'agir en faveur de la sauvegarde du patrimoine monumental

M. Philippe Richert (UMP – Bas-Rhin), président du groupe d'études sur le patrimoine architectural, prend acte des conclusions du **rapport sur l'état du parc monumental français**, qui vient d'être transmis au Parlement en application de l'article 90 de la loi de finances pour 2007. En mettant en évidence une « *dégradation sensible de l'état de conservation du patrimoine* » et une « *croissance des besoins de travaux* », ce bilan sanitaire rejoint le constat préoccupant établi en 2006 par la Mission d'information de la commission des affaires culturelles, dont il a présidé les travaux. [\[1\]](#).

Le ministère de la culture et de la communication évalue dans ce rapport à 2 milliards d'euros sur les 5 ans à venir l'investissement global nécessaire à la conservation des monuments menacés. Cela correspond à la fourchette annuelle préconisée par la Mission d'information du Sénat et confirme, par ailleurs, l'engagement du Président de la République d'attribuer 4 milliards d'euros sur 10 ans à la politique du patrimoine.

M. Philippe Richert insiste sur **l'impérieuse nécessité d'un engagement financier de l'Etat continu dans le temps**, alors que les « à coups budgétaires » ont été jusqu'à présent préjudiciables au lancement et au bon déroulement des travaux.

Il se réjouit également de l'intention de Mme Christine Albanel d'étudier la piste d'une source complémentaire de financement de la politique du patrimoine, telle qu'une **recette assise sur le produit de la Française des jeux**, comme l'avait proposée la Mission sénatoriale d'information. Notre patrimoine mérite en effet un effort collectif, compte tenu de son impact économique et de son importance pour l'attractivité de nos territoires.

[\[1\] « Monuments historiques : une urgence pour aujourd'hui, un atout pour demain », rapport d'information n° 38 \(2006-2007\).](#)